



# LICENCE ETALONS

## Condition d'obtention d'une licence étalon pour produire en race pure (Welsh)

### 1° Les étalons français ou étrangers non approuvés

Depuis le 1er janvier 2007, les mâles inscrits au stud-book français du Poney et Cob Welsh peuvent demander une licence étalon à partir de l'âge de 2 ans. Cette démarche est purement administrative.

La licence coûte 130€ pour les adhérents à l'AFPCW ou 180€ pour les non adhérents. Les tarifs peuvent évoluer en s'alignant sur les tarifs anglais.

L'obtention de la licence permet de demander un carnet de saillie pour produire en race pure.

Il convient d'envoyer à :

Mlle Réau Ambre – Haras du Krystal  
Beauregard 18140 HERRY  
06 25 70 60 60 – [krystal18@hotmail.fr](mailto:krystal18@hotmail.fr)

les éléments suivants:

- le livret du poney, soit validé en page 3 par les Haras Nationaux soit avec l'identité certifiée en ligne sur SIRE par un identificateur agréé (vétérinaire)
- les copies des pages comprenant les informations générales (nom, date et lieu de naissance, numéro SIRE, ...), les origines, le signalement et les vaccins
- la copie de la carte d'immatriculation (attestation de propriété via SIRE)
- le certificat vétérinaire attestant que le poney est anatomiquement apte à la reproduction et ne présente pas de tares majeures génétiquement transmissibles visibles à l'examen clinique (cryptochidie, défaut d'affrontement des mâchoires, tares oculaires, dermite estivale récidivante, nombreux suros, ...)
- le certificat de toisage (réalisé par le vétérinaire)
- le règlement à l'ordre de l'AFPCW
- une enveloppe affranchie pour le retour du livret
- vos coordonnées pour vous joindre en cas d'anomalie dans le dossier